



Service de l'interaction citoyenne  
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

No de dossier : CA2-2018-185

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le 21 novembre 2018, à 19h, au centre communautaire Lebourgneuf, salle Théâtre photo.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme</i> relativement à la zone 21405Cc, R.C.A.2V.Q. 232 (avenue Chauveau et boulevard Robert-Bourassa - IGA Chauveau)

## 4 Présences

**Membre avec droit de vote :** Mesdames Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Lise Villeneuve et Manon Talbot, ainsi que messieurs André Dalaire, Jean Guylar Darcelin et Mohammed Filali

**Membre sans droit de vote :** Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules

**Personne-ressource :** M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, arrondissement des Rivières

**Animation et préparation du rapport :** M. Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

## 5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 232 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 232 par la personne-ressource.

## 6 Recommandation du mandaté

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 232

7 Options soumises au vote	8 Description des options										
<table border="1"><thead><tr><th>Option</th><th>Nombre de votes</th></tr></thead><tbody><tr><td>A.</td><td>7</td></tr><tr><td>B.</td><td>0</td></tr><tr><td>Abstention</td><td>0</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>7</b></td></tr></tbody></table>	Option	Nombre de votes	A.	7	B.	0	Abstention	0	<b>Total</b>	<b>7</b>	<p><b>Option A</b> – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p><b>Option B</b> – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p>
Option	Nombre de votes										
A.	7										
B.	0										
Abstention	0										
<b>Total</b>	<b>7</b>										

## 9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 15

4 femmes; 11 hommes

Nombre d'intervenants : 4

- Le requérant présente le projet d'agrandissement de son commerce et signale que le secteur a beaucoup évolué depuis les 10 dernières années. Il explique que de nouvelles tendances en matière de commerce d'alimentation font en sorte qu'ils sont à l'étroit dans leur bâtiment.
- Un citoyen signale qu'il est en faveur de la modification règlementaire pour permettre l'agrandissement, mais il note des problèmes pour l'accès au site en automobile. Il demande s'il est possible de créer un accès à partir du boulevard Robert-Bourassa.

*Un administrateur du conseil de quartier fait remarquer qu'aucun commerce n'a d'entrée directe donnant sur le boulevard dans ce secteur et qu'il leur avait été mentionné que l'intention est de limiter le nombre d'accès.*

- Un citoyen signale que plusieurs automobilistes effectuent une manœuvre dangereuse lorsqu'ils sortent du stationnement du commerce vers l'avenue Chauveau. Malgré la présence d'un terre-plein central, plusieurs s'engagent à contresens sur quelques mètres pour rejoindre les voies en direction ouest. Il craint que le déplacement plus à l'est de cette sortie n'accentue le problème de sécurité et suggère de renforcer la surveillance policière à cet endroit.
- Un citoyen est d'avis que les problèmes de circulations doivent être dissociés de la question de l'agrandissement du commerce. Ces comportements étant déjà existants, il ne faut pas faire un lien avec le projet de règlement actuel avec lequel il est en faveur.

## 10 Questions et commentaires du conseil d'administration

Une administratrice questionne le requérant à savoir pourquoi il n'agrandit pas son commerce jusqu'à la superficie maximale qui sera autorisée après l'adoption de la modification règlementaire.

*Réponse du requérant : le projet correspond à la demande du secteur et permet d'accueillir l'ensemble des départements projetés, il n'est donc pas nécessaire d'accroître la superficie au-delà de ce qui est actuellement envisagé.*

## 11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

**Approuvé par :**

Signé

Lise Bilodeau  
Présidente  
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

22 novembre 2018

**Préparé par :**

Signé

Xavier Mercier Méthé  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

22 novembre 2018